



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



15014604

MONITEUR BELGE

TRIBUNAL DE COMMERCE

19 -01- 2015 09 JAN. 2015

BELGISCH STAATSBLAAD

Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/01/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0436.713.202

Dénomination

(en entier) : "IMRES"

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : avenue des Moissonneurs 26 - 1325 Dion-Valmont

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : modifications de statuts - nomination d'administrateur - pouvoirs

S'est réunie, devant Nous, Maître Bruno MICHAUX, Notaire à Etterbeek, le 15 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « IMRES », dont le siège social est établi à Dion-Valmont, avenue des Moissonneurs, 26. Société immatriculée au registre des personnes morales de Nivelles, sous le numéro 0436.713.202.

Ladite assemblée a décidé à l'unanimité des voix :

1) L'assemblée décide de convertir les titres au porteur, entièrement libérés, en titres nominatifs et de modifier l'article 8 des statuts de sorte qu'il soit permis à tout actionnaire de demander ultérieurement la conversion de ses titres, dorénavant nominatifs en titres dématérialisés.

2) L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 8 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« Article 8 :

Les actions sont nominatives.

Elles peuvent être converties en actions dématérialisées. »

L'assemblée confirme la nomination des deux administrateurs, Monsieur Alain REKK, domicilié à Chaumont-gistoux, chemin de Gistoux, 12; et Madame Régine REKK, domiciliée à Chaumont-Gistoux, avenue des Moissonneurs, 26. Ils sont nommés pour une durée de six ans et leur mandat est exercé à titre gratuit.

Ensuite, réunis en conseil d'administration, Monsieur Alain REKK et Madame Régine REKK sont tous deux nommés administrateurs-délégués de la société.

3) L'assemblée confère au conseil d'administration, tous pouvoirs aux fins d'exécution des résolutions prises comme actées ci-avant, et au Notaire soussigné afin de procéder à la coordination des statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Signé : Bruno MICHAUX, Notaire à Etterbeek.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte et des statuts coordonnés.